

2^{ème} Marché d'Art Contemporain de Seine-Port

Samedi 25 mai 2024

Place Madame de Montesson de 10h à 18h

Dossier de candidature à renvoyer **obligatoirement par courrier**
avant le 15 mars 2024 (le cachet de La Poste faisant foi)

Pour tous renseignements complémentaires, contactez : 06 75 13 33 35 ou le 06 13 25 65 85

Nom : Prénom :

Nom d'artiste

Adresse :

.....

Tél. portable : E-mail :@.....

Copie attestation Urssaf Limousin

ou N° Siret

Site web :

Instagram..... Facebook.....

DISCIPLINE (cochez la(es) cases) :

PEINTURE

SCULPTURE

PHOTOGRAPHIE

DESSIN

GRAVURE

Souhaitez-vous animer une démonstration de votre technique ? OUI NON

Souhaitez-vous une facture ? OUI NON

Le dossier de candidature doit être envoyé **avant le 15 mars 2024** à

Joëlle Rhode S/C Seine Port Évènements
49 rue du Moulin Deforge
Noisement 77176 Savigny-le-Temple

avec les éléments suivants (cocher les cases vous correspondant) :

- Dossier d'inscription dûment complété et signé
- Charte des exposants dûment datée et signée
- CV artistique
- 5 photos de bonne qualité, d'œuvres récentes et représentatives de votre travail ou de préférence 5 photos numériques par mail à macseineport@gmail.com en indiquant pour chaque photo nom d'artiste-titre-technique-dimensions

2 chèques séparés, à l'ordre de Seine-Port Évènements d'un montant de

- 10€** pour les frais de dossier encaissé à réception du dossier
- 90€** pour un stand (3m x 3m), encaissé si sélection ou renvoyé
- 60 €** pour les sculpteurs ne souhaitant pas de barnum, encaissé si sélection ou renvoyé
- Attestation assurance professionnelle
- Une enveloppe commerciale avec 2 timbres, à vos nom et adresse, pour retour de votre chèque si refus, pour les dossiers acceptés elle servira à envoyer des flyers pour votre communication (format 150mmx100mm)

Les artistes seront informés fin mars par courriel de l'acceptation de leur candidature par la commission de sélection, dans la limite des places disponibles. L'inscription ne sera définitive qu'après acceptation de votre candidature. Les décisions du jury sont sans appel.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

- Tout exposant absent ne pourra demander le remboursement.
- Tout stand libre au-delà de l'heure d'ouverture de l'exposition pourra être attribué à un autre artiste.
- Un chèque de caution de 50€ vous sera demandé et vous sera restitué à la fin de l'évènement après vérification de votre stand

Je déclare avoir pris connaissance de la charte des exposants et m'engage à la respecter et à ne pas demander un droit pour la reproduction de mes œuvres dans les médias traitant du Marché d'Art Contemporain, ni pour les images diffusées sur notre site ou nos pages Facebook et Instagram dédiés à la promotion de ce marché et de ses exposants.

Ci-joint

- 1 chèque de 10 € encaissé à réception : banquen°.....
- 1 chèque de€ encaissé **1 mois avant l'évènement** : banquen°.....

Lu et approuvé

Date

Signature de l'artiste

Charte du Marché d'Art Contemporain de Seine-Port

1. Le Marché d'art Contemporain de Seine-Port se tiendra Place de Madame de Montesson, le **samedi 25 mai 2024, de 10h à 18h.**
2. Seuls seront admis les artistes retenus par le comité de sélection, qui auront envoyé leur dossier d'inscription accompagné de leur règlement avant la date limite.
3. Chaque barnum est un **espace couvert de 3m x 3m. Prévoir accrochage (crochets, chaînes... voir photo ci-jointe) ainsi que tables, chaise, chevalet, socle pour sculpture, porte-cartons...**
4. **L'accueil des exposants est prévu à partir de 8h.** Un plan sera envoyé à chaque exposant pour indiquer leur emplacement. Les places indiquées devront être respectées. **L'installation sera terminée à 10h**, heure d'ouverture du marché. L'exposant doit prendre toute disposition afin que son matériel et son installation n'apportent aucune détérioration au domaine public. Il doit, à son départ, laisser l'emplacement en parfait état de propreté. Toute dégradation commise sera réparée à ses frais. Les véhicules stationneront autour de la place et dans les rues avoisinantes.
5. L'artiste s'engage à ne présenter que des œuvres originales dont il est le créateur. Ne sont pas autorisées les pièces non signées par l'artiste et tirées en nombre illimité. L'exposant engage sa responsabilité en cas de poursuites judiciaires et/ou fiscales ainsi que par l'utilisation de visuels s'il n'a pas obtenu les autorisations des auteurs et de leurs ayants droits. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure des œuvres à caractère contraire aux bonnes mœurs. Aucune reproduction ne sera acceptée sur le marché.
6. **Les exposants doivent être assurés personnellement pour les accidents ou dégâts causés à eux-mêmes ou à leurs biens dans l'enceinte de la manifestation quelle que soit l'origine.**
7. Chaque artiste s'engage à être en règle avec les différentes administrations (sociales et fiscales) dans l'exercice de son activité artistique.
8. Le prix de vente devra être affiché ou éventuellement devra être mentionné « collection privée »/ « vendu »/« réservé ». Le résultat des ventes reviendra intégralement à l'exposant, l'organisateur ne prend aucune commission sur les ventes.
9. Après acceptation du dossier par le comité de sélection, le règlement transmis avec le dossier de candidature sera encaissé. Les remboursements n'auront lieu qu'en cas d'annulation par l'organisateur ou d'impossibilité majeure pour l'exposant
10. L'artiste est seul responsable de son stand. La ville de Seine-Port et les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols ou destructions d'œuvres exposées.
11. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation pour toute raison de force majeure. Les sommes perçues seraient alors remboursées.
12. L'exposant s'engage à respecter le présent règlement.
13. Chaque exposant dégage l'organisateur de toute responsabilité civile, pénale ou administrative.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte des exposants

Je déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle

Exposant (nom de l'artiste).....

Date

Signature

Informations diverses

L'Association Seine-Port Evénements organise la deuxième édition d'un Marché d'Art Contemporain, place Madame de Montesson à Seine-Port, le samedi 25 mai 2024.

Seine-Port est un village de caractère de Seine et Marne situé dans une boucle de la Seine à 40km de Paris. Pour en savoir plus : : www.museedeseineport.info

Ce marché rassemblera 31 artistes (peintres, sculpteurs, photographes, graveurs). Des barnums seront installés pour l'exposition de leurs œuvres.



**Possibilité de restauration sur place, boulangerie, épicerie, restaurant-bar.
Distributeur automatique de billets sur place.
Toilettes publiques**